

DELEGATION DE Monsieur Jean-Louis DAVID

D-2014/264

**Installation classée pour la protection de l'environnement.
Dossier de demande d'enregistrement. Société expansion.
Centre commercial Mériadeck. Avis du conseil municipal.**

Monsieur Jean-Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Société Espace Expansion est le syndic des copropriétaires du centre commercial Mériadeck. A ce titre, elle a déposé un dossier de demande d'enregistrement en Préfecture pour les tours aéroréfrigérantes installées en terrasse du centre commercial.

En effet, ces équipements relèvent désormais, au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, du régime de l'autorisation simplifiée, dite d'enregistrement. Un dossier technique présentant les équipements, leur exploitation et leur conformité avec les dispositions réglementaires correspondantes est mis à disposition du public pendant 1 mois à l'hôtel de ville, du 22 avril au 26 mai. Le public peut consigner ses observations sur un registre et le conseil municipal est invité à donner son avis.

Les équipements considérés permettent d'assurer le refroidissement des groupes réfrigérants qui climatisent les parties communes et les boutiques du centre commercial, excepté le magasin Auchan qui dispose d'équipements propres. Quatre tours aéroréfrigérantes changées en 1997, puis une cinquième rajoutée en 2000 sont situées au milieu de la terrasse. Ces équipements fonctionnent de 8h à 20h des mois de mars à novembre.

Leur exploitation est assurée par une société spécialisée avec un traitement en continu de l'eau dispersée contre le tartre, la corrosion, les bactéries et les algues. Pendant l'arrêt hivernal, l'installation est vidangée, nettoyée et désinfectée. Des analyses pour la recherche des légionelles sont effectuées chaque mois pendant la période d'utilisation. Des procédures ont été élaborées pour assurer la maintenance, la surveillance des tours et la gestion du dépassement du seuil en légionelles.

Une analyse méthodique du risque de prolifération et de dispersion des légionelles a été effectuée en 2011. Elle conclut à la nécessité d'un suivi strict des procédures de gestion du risque légionelle compte tenu du positionnement des tours. En effet, elles sont situées à proximité de zones de passage du public, de logements riverains mais aussi de prises d'air neuf pour le centre commercial.

Une étude technico-économique a été demandée par l'exploitant pour le changement des tours actuelles par une nouvelle technologie de type à sec ou adiabatique, minimisant le risque de légionelles. Le remplacement des tours est envisagé d'ici 2 à 3 ans.

Je vous propose de formuler un avis favorable à la présente demande, tout en rappelant la nécessité d'un suivi renforcé de cette installation, compte tenu d'une localisation contraignante, notamment par le maintien d'analyses d'eau mensuelles pour contrôler la teneur en légionelles. Toutes les recommandations de l'analyse de risque sont à mettre en œuvre, le remplacement des tours devra être anticipé et les nouvelles installations devront respecter les normes acoustiques à la fois pour le critère d'émergence et celui de valeur seuil en limite de propriété.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2014/265

**Installation classée pour la protection de l'environnement.
dossier de demande d'enregistrement. Société SPBL 12 quai
français à Bassens. Avis du conseil municipal.**

Monsieur Jean-Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Société SPBL (Sciages et Parpaings Bois du Limousin) exploite à Bassens sur la zone portuaire un dépôt de céréales et de granulats directement relié par convoyeurs aux quais.

Pour les céréales, la Société SPBL exploite déjà sur le site un séchoir, un silo vertical et un silo plat d'une capacité totale de 121 000 m³. Il est projeté de construire un second silo à plat de 24 000 m³ en remplacement d'une installation existante sur Ambarès.

L'établissement de Bassens relève déjà du régime de l'autorisation au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Arrêté préfectoral du 17/08/2008). L'extension envisagée relève en elle-même du régime de l'autorisation simplifiée, dite d'enregistrement.

Un dossier technique présentant les équipements, leur exploitation, et leur conformité avec les dispositions réglementaires correspondantes est mis à la disposition du public à la Mairie de Bassens, du 22 avril au 23 mai 2014. Les villes de Bordeaux et Bassens situées dans un rayon de 1km de ces équipements, sont invitées à donner leur avis par délibération de leur conseil municipal respectif.

L'activité considérée ne soulève pas d'observation particulière vis-à-vis du territoire Bordelais dont la partie touchée par le rayon de 1km ne concerne que les berges du fleuve. Le Service Départemental d'Incendie et de Secours a formulé un avis favorable à la demande de permis de construire du nouveau bâtiment.

En conséquence, je vous propose de formuler un avis favorable à la présente demande.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2014/266
Bordeaux Music Festival. Demande exonération de droits de place. Autorisation

Monsieur Jean-Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La 3^{ème} édition du Bordeaux Music Festival se déroulera pendant la manifestation Bordeaux Fête le Vin, les 26, 27, 28 et 29 juin 2014.

Une programmation musicale d'ampleur internationale avec 4 concerts, dont un gratuit, qui auront lieu sur l'esplanade des Quinconces accueillant des artistes très connus sera proposée.

Créé en 2010, ce festival concourt à la notoriété de Bordeaux Fête le Vin à travers le monde car il est le corollaire culturel et artistique de la manifestation.

Compte tenu de l'investissement humain et économique de l'organisateur, l'association Bordeaux Grands Evénement, et afin de ne pas mettre en difficulté l'équilibre financier de cette création originale que représente ce festival en parfait accord avec la politique culturelle de la Ville sur l'accueil d'artistes de renommée internationale, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir accorder la gratuité des droits de place pour cet événement.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2014/267

Dénominations de voies, jardins et pontons

Monsieur Jean-Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Lors de ses dernières séances, la commission de viogaphie a examiné les dénominations qui pourraient être attribuées à des nouvelles voies, pontons et jardins dans notre ville.

Suite à ces travaux, il vous est proposé :

Quartier 1 :

- de dénommer la nouvelle voie située entre la rue Chantecrit et la rue Surson :
RUE EMILE PEYNAUD (œnologue et chercheur français 1912-2004).

Par ailleurs, avant de vous présenter un plan global de toutes les sentes et rues des Bassins à Flots, il vous est d'ores et déjà proposé de dénommer les 4 nouvelles voies suivantes afin de faciliter l'avancement du projet :

- nouvelle voie située entre la rue de Ouagadougou et la rue des Etrangers :
RUE HENRI SALMIDE, en hommage à ce soldat allemand qui avait reçu l'ordre en août 1944 de faire sauter les installations et les quais de Bordeaux et qui a décidé d'empêcher l'exécution de cet ordre en faisant sauter le blockhaus où avaient été stockées les charges explosives. Il avait ensuite été caché par un réseau de la Résistance.

- nouvelle voie située entre la rue Delbos et la rue Blanqui :
RUE DU COMMANDANT EDOUARD GAMAS (Officier 1877 – 1959)

- nouvelle voie située entre le cours Dupré de Saint-Maur et la rue Blanqui :
RUE LUCIE AUBRAC (Résistante 1912-2007)

- nouvelle voie située entre la rue Delbos et la rue Lucie AUBRAC :
RUE DANIEL IFFLA-OSIRIS (financier et mécène né à Bordeaux en 1825 – décédé en 1907)

Quartier 2 :

- de dénommer le ponton situé quai des Chartrons (entre le Cours de la Martinique et la rue Ramonet – poste à quai n° 130) :

EMBARCADÈRE LA FAYETTE

- de dénommer le ponton situé quai des Chartrons (entre le Cours de la Martinique et la rue Borie – poste à quai n° 131) :

EMBARCADÈRE ALBERT LONDRES (journaliste et écrivain français 1884-1932)

Quartier 6 :

- de dénommer le jardin dans l'îlot d'Armagnac situé entre l'allée Eugène Delacroix et la rue d'Armagnac :

JARDIN DE LA PORCELAINES pour rappeler le passé des manufactures de la Porcelaine à Bordeaux

- de dénommer Moulin d'Ars le jardin situé entre la barrière de Toulouse et la rue Cabié.

Si ces propositions vous agréent Mesdames, Messieurs, je vous demande de bien vouloir les adopter.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ajout sur la plaque du nom allemand de H. SALMIDE

M. JEAN-LOUIS DAVID. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Commission de Viographie de la Ville de Bordeaux propose à votre délibération un certain nombre de changements ou de baptêmes de voies du nom de personnalités de la Ville de Bordeaux.

Sur le quartier Bordeaux Maritime, qui, vu son expansion, fait l'objet d'un certain nombre de dénominations, on vous propose de dénommer la voie entre la rue Chantecrit et la rue Surson :

- Rue Emile PEYNAUD, du nom de l'œnologue chercheur français.

Par ailleurs, avant de présenter un plan global sur les sentes des Bassins à Flots nous vous proposons les 4 nouvelles voies suivantes :

- Rue Henri SALMIDE. C'était un engagement du Maire de Bordeaux en hommage à ce soldat allemand qui avait reçu l'ordre en août 44 de faire sauter les installations des quais de Bordeaux et avait décidé d'empêcher l'exécution de cet ordre.

La nouvelle voie située entre la rue Delbos et la rue Blanqui, du nom de :

- Rue du Commandant Edouard GAMAS, qui était un officier de la Marine Marchande.

La nouvelle voie située entre le cours Dupré de Saint-Maur et la rue Blanqui du nom de :

- Rue Lucie AUBRAC dont il n'est point besoin ici de donner les références en matière de Résistance.

La nouvelle voie située entre la rue Delbos et la rue Lucie Aubrac du nom de :

- Rue Daniel IFFLA-OSIRIS, financier et mécène à Bordeaux décédé en 1907.

Sur le quartier n° 2, dénomination du ponton situé quai des Chartrons :

- Embarcadère LA FAYETTE

Le ponton poste à quai n° 131 :

- Embarcadère Albert LONDRES

Sur le quartier 6, nous vous proposons de dénommer le jardin de l'îlot d'Armagnac situé entre l'allée Eugène Delacroix et la rue d'Armagnac :

- Jardin de la Porcelaine

- De dénommer MOULIN D'ARS le jardin situé entre la barrière de Toulouse et la rue Cabié.

Toutes ces propositions faites par la Commission Viographie ont reçu un avis favorable des Maires Adjointes de quartiers.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme DELAUNAY

MME DELAUNAY. -

Me réjouir, Monsieur le Maire, de l'attribution d'une rue à Henri SALMIDE, et émettre un souhait : que son nom allemand de Heinz Stahlschmidt soit porté également sur la plaque pour que l'on comprenne bien le sens et l'héroïsme de ce soldat et rendre un hommage ainsi à ce que fut la Résistance allemande.

Je profite de cette courte intervention pour rendre hommage à la famille MOGA, de notre ancien collègue, qui a abrité M. SALMIDE alors qu'il était en grande difficulté.

M. LE MAIRE. -

Cette proposition m'apparaît tout à fait intéressante. Donc nous allons adjoindre au nom de Henri SALMIDE son nom allemand.

Je me réjouis aussi que Lucie Aubrac puisse voir son nom attribué à une voie bordelaise, ainsi que l'ensemble de toutes les autres personnalités retenues.

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

Merci.